

**Direction générale cultures et arts dans la ville
Musée Jules Verne**

Décision n°2022 - 1263

Objet : Tarif de vente des livres de la boutique - Musée Jules Verne

Réf. : 8.9.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.3.11) portant délégation du Conseil à la Présidente pour fixer et modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de la Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que dans le cadre de l'enrichissement de la boutique du Musée Jules Verne, un livre sera proposé à la vente et qu'il y a lieu d'en fixer le tarif.

Décide

Article 1. de fixer le prix de vente du livre « Récits retrouvés », de Jules Verne et illustré par Tardi – Éditions du Cherche-midi - à 21,90 € TTC.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole, et Monsieur le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 16/11/2023

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Fabrice ROUSSEL

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221116-2022_1263DEC-AU
Date de télétransmission : 21/11/2022
Date de réception préfecture : 21/11/2022